

COMMUNE DE DESSENHEIM
COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- SÉANCE DU 15 septembre 2021 -

Sous la présidence de Monsieur Sébastien ALLION, maire.

Date de la convocation : le 8 septembre 2021

Monsieur le maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 19 heures 30

Secrétaire de séance : Madame Camille KUDER

Présents : 15	<ol style="list-style-type: none">1. ALLION Sébastien2. FORNY Aurélie3. BORDMANN Sébastien4. KUDER Camille5. GUTHMANN Guy6. KLEIM Laurence7. FERREIRA José8. HELDERLE Olivier9. EHRET Sylvia10. BURCKBUCHLER Caroline11. LINSIG Fabien12. DIRRINGER Aurélia13. RODRIGUEZ José14. BROUSSOU Céline15. SCHMITT Christophe
Procuration(s)	0.
Absent(e) excusé(e) non représenté(e) :	0.
Absent(s) non excusé(s) :	0.

ORDRE DU JOUR

1. PROCES-VERBAL DU 24 JUIN 2021 - APPROBATION.....- 60 -
2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE- 60 -
3. DECISION MODIFICATIVE N°1 – REVERSEMENT DOTATION DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES- 60 -
4. GERPLAN- 60 -
5. COMMUNE NATURE- 61 -
6. SUBVENTION FEADER – TRAVAUX AIRE DE JEUX- 61 -
7. SUBVENTION FEADER – TRAVAUX PERISCOLAIRE- 62 -
8. APPROBATION – RAPPORT D’ACTIVITE 2020 CCPRB.....- 62 -
9. APPROBATION – RAPPORT D’ACTIVITE 2020 CCPRB DECHETS URBAINS.....- 62 -
10. INFORMATIONS.....- 63 -
11. DIVERS - TOUR DE TABLE- 64 -

1. PROCES-VERBAL DU 24 JUIN 2021 - APPROBATION

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 24 juin 2021.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire ».

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ☞ **Désigne Madame Camille KUDER**

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 – REVERSEMENT DOTATION DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES

L'article 21 de la Loi de Finances Rectificative n°3 a mis en place une garantie des recettes fiscales et domaniales au profit des collectivités locales pour 2020, compte tenu de la crise sanitaire.

Un acompte de 1 000€ a été versé en décembre 2020. Cependant, les résultats définitifs, basés sur le montant moyen de ces recettes constaté entre 2017 et 2019, font apparaître un indu précompté sur la fiscalité directe locale du mois d'août 2021.

Il convient de comptabiliser ce reversement par l'émission d'un mandat au 7489 et d'un titre au 73111 pour la somme de 1 000€ après ouverture des crédits.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ☞ **Décide de procéder à l'ouverture des crédits suivants :**
 - Dépenses de fonctionnement : compte 7489 : 1.000 €**
 - Recettes de fonctionnement : compte 73111 : 1.000 €**

4. GERPLAN

Validation du projet GERPLAN de requalification paysagère et environnementale de la commune de création d'un verger pédagogique, plantations d'arbres et d'arbustes.

La municipalité s'engage dans une action globale de plantations destinée à la requalification écologique et paysagère de plusieurs secteurs de la Commune :

- Le verger communal : la commune compte un verger communal excentré, en sortie de village, en direction de Balgau, auquel les enfants n'ont pas accès. Il est prévu de recréer un verger de quatre fruitiers hautes-tiges (et de haies fruitières ? attention : basses-tiges non subventionnées par GERPLAN) à côté du parvis de l'école. Cet espace sera également un outil pédagogique à part entière, puisque le programme scolaire pourra s'articuler autour de cet espace et des animations à destination du grand public pourront également être mises en place avec des associations d'éducation à l'environnement locales (Maison de la nature du vieux canal, Homme au service de la Nature...);

Ce projet serait soutenu par le GERPLAN s'il respecte les critères d'éligibilité à la subvention GERPLAN et correspond aux actions 1.7 « Gestion environnementale des espaces verts et des jardins » et 3.1 « Opération « Vivent les vergers » » et 3.1.1 « Protection de la faune commune » du document cadre du GERPLAN par l'ex-CC Pays de Brisach.

Les objectifs sont multiples :

- Préservation et augmentation de la faune et de la flore locale ;

- Création de zones ombragées favorables au bien-être des habitants par la lutte contre les îlots de chaleur ;
- Valorisation et transformation des fruits avec les scolaires et/ou habitants ;

La réalisation de cette action sera effectuée par plusieurs prestataires de la Commune à l'automne 2021.

Le plan de financement du projet est le suivant (basé sur le montant HT du devis qui sera réalisé) :

- 40 % Collectivité Européenne d'Alsace (subvention GERPLAN) sur les dépenses éligibles ;
- Le reste à charge pour la Commune de Dessenheim.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve la réalisation de ce projet de plantations ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.**

5. COMMUNE NATURE

La distinction Commune Nature concerne les 5.000 communes ou communautés de communes du Grand-Est. Elle vise à les amener vers de nouvelles pratiques en matière de non-utilisation de pesticides pour la gestion des voiries, des espaces verts et autres espaces publics.

La distinction commune nature offre l'opportunité de faire reconnaître l'engagement des communes, l'implication des équipes et les solutions mises en œuvre auprès des habitants de plus en plus sensibilisés à la protection de leur environnement.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir au dispositif « Commune Nature » en participant à cette distinction, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans ses pratiques d'entretien des espaces verts.

La participation de cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Décide d'approuver la participation de la commune à l'opération « Commune Nature »**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

6. SUBVENTION FEADER – TRAVAUX AIRE DE JEUX

Dans le cadre des programmes de développement rural régionaux, le conseil régional participe au financement d'un certain nombre de mesures agricoles et de développement rural pouvant appeler des crédits FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural).

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 3111.1 à L 3342.2 et sa partie réglementaire ;

Vu le projet de mise aux normes et de réhabilitation de l'aire de jeux communale ;

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité

- **Décide d'approuver la demande de subvention au titre du FEADER auprès de la Région Grand-Est**
- **Autorise le Maire à signer la demande de subvention ainsi que tout acte y afférent et à effectuer les démarches qui en découlent**

7. SUBVENTION FEADER – TRAVAUX PERISCOLAIRE « GARDERIE »

Dans le cadre des programmes de développement rural régionaux, le conseil régional participe au financement d'un certain nombre de mesures agricoles et de développement rural pouvant appeler des crédits FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural).

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 3111.1 à L 3342.2 et sa partie réglementaire ;

Vu le projet de création d'un service de garderie en temps périscolaire, au sein du groupe scolaire du village ;

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité

- ⇒ **Décide d'approuver la demande de subvention au titre du FEADER auprès de la Région Grand-Est**
- ⇒ **Autorise le Maire à signer la demande de subvention ainsi que tout acte y afférent et à effectuer les démarches qui en découlent**

8. APPROBATION – RAPPORT D'ACTIVITE 2020 CCPRB

Le rapport 2020 portant sur les diverses activités de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach est présenté à l'assemblée. La communauté de communes intervient essentiellement dans les secteurs suivants :

- petite enfance
- culture et animations du territoire
- développement du territoire
- environnement et développement durable
- urbanisme et habitat
- bâtiments et travaux
- espaces verts
- développement du territoire

Ce rapport, disponible en mairie, est soumis à l'assemblée pour approbation.

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité

- ⇒ **Prend acte du rapport d'activités 2020 émis par la communauté de communes Pays Rhin-Brisach et ne formule aucune remarque particulière.**

9. APPROBATION – RAPPORT D'ACTIVITE 2020 CCPRB DECHETS URBAINS

La communauté de communes Pays Rhin-Brisach a transmis le rapport 2020 portant sur le service public « Déchets ménagers et assimilés ».

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ⇒ **Prend acte du rapport 2020 « Déchets ménagers et assimilés » émis par la communauté de communes Pays Rhin-Brisach et ne formule aucune remarque particulière.**

10. INFORMATIONS

10.1 DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de sa délégation générale, Monsieur le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises :

- **Droit de préemption : la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les parcelles cadastrées :**
 - section 5 n° 449 (rue de Colmar)
 - section 5 n° 542 (rue du Jura)
 - section 5 n° 437 (rue du Général de Gaulle)
 - section 5 n° 650 (rue de Colmar)
 - section 5 n° 648 (rue de Colmar)
 - section 5 n° 483/490 (rue de la Liberté)
- **Matériel communal :** Achat d'une remorque pour le véhicule de service, pour un montant de 1228,52 €
- **Maison Geiger :** Travaux de branchement et raccordement au réseau pour un montant de 9558,78
- **Cimetière :** concession simple accordée à M. THEOPHILE pour une durée de 30 ans.
- **Dépôt de plainte :**
 - 07/07/2021 → vol de panneaux
 - 16/08/2021 → dégradation de biens publics
 - 10/09/2021 → dégradation salle des fêtes

10.2 DIVERS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des points suivants :

Salle des fêtes : avancement du dossier – projet d'assistance à maîtrise d'oeuvre

Le dossier de consultation des entreprises en vue de s'adjoindre les services d'une assistance à maîtrise d'œuvre est en cours d'élaboration. Le projet a été présenté aux membres de la commission « affaires patrimoniales ».

Monsieur le Maire rappelle les besoins de la commune quant au projet de travaux de la salle communale :

- Disposer d'un bâtiment permettant le maintien d'une activité associative
- Mise en conformité du bâtiment à la réglementation et aux normes de sécurité en vigueur applicable aux ERP
- Disposer d'un lieu capable d'accueillir des événements de natures variées

Pour mener ce projet, deux options sont envisagées : une mise aux normes du bâtiment existant ou une construction neuve.

Le cahier des charges répond en grande partie aux différentes demandes des associations intervenantes.

Pour conclure, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du calendrier prévisionnel des travaux, avec un commencement pour l'automne 2022.

Madame Camille KUDER informe les membres du Conseil municipal des points suivants :

Coucou → le prochain coucou sera bientôt à distribuer, accompagné des flyers de la Journée nationale du commerce de proximité.

Panneau d'affichage groupe scolaire → Le panneau commandé a été livré, il va être installé prochainement.

France Plan → une étude est menée pour actualiser le plan du village.

Informatique du secrétariat → Un audit du parc informatique et de l'architecture réseau a été effectué, et deux devis ont été réceptionnés. Avec pour objectif une rationalisation du parc informatique (prestataire unique) et une sécurisation des données (sauvegarde, mise à niveau du serveur).

Madame Aurélie FORNY a ensuite informé les membres du Conseil municipal des points suivants :

Label Sportif → Une délégation du label va se rendre dans le village

Cloisons sanitaires groupe scolaire → L'installation est prévue mi-octobre

Commande vin Cocumont → l'information sera donnée dans le prochain coucou

JNCP → Participation des membres du Conseil municipal pour l'organisation de la journée

Monsieur Sébastien BORDMANN informe les membres du Conseil municipal des points suivants :

Assurance Dommage Ouvrage groupe scolaire → Deux expertises ont eu lieu, le 2 juillet et le 27 août. Une troisième est prévue fin septembre. Contact a été pris avec maître Wahl pour assister et conseiller la commune.

Sécurisation carrefour rue de Colmar et rue Vauban → Etude en cours pour la mise en place d'un feu tricolore.

Rue d'oberhergheim → étude de faisabilité prochainement.

II. DIVERS - TOUR DE TABLE

Monsieur le maire clôt la séance à 21h30.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DESSENHEIM
- SEANCE DU 24 JUIN 2021 -**

ORDRE DU JOUR

1. PROCES-VERBAL DU 24 JUIN 2021 - APPROBATION.....	60 -
2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	60 -
3. DECISION MODIFICATIVE N°1 – REVERSEMENT DOTATION DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES	60 -
4. GERPLAN	60 -
5. COMMUNE NATURE	61 -
6. SUBVENTION FEADER – TRAVAUX AIRE DE JEUX	61 -
7. SUBVENTION FEADER – TRAVAUX PERISCOLAIRE	62 -
8. APPROBATION – RAPPORT D'ACTIVITE 2020 CCPRB.....	62 -
9. APPROBATION – RAPPORT D'ACTIVITE 2020 CCPRB DECHETS URBAINS.....	62 -
10. INFORMATIONS.....	63 -
11. DIVERS - TOUR DE TABLE	64 -

Nom et prénom	Qualité	A donné procuration à	Signatures
ALLION Sébastien	Maire		
FORNY Aurélie	1 ^{ère} adjointe		
BORDMANN Sébastien	2 ^{ème} adjoint		
KUDER Camille	3 ^{ème} adjointe		
GUTHMANN Guy	Conseiller municipal		
KLEIM Laurence	Conseiller municipal		
FERREIRA José	Conseiller municipal		
HELDERLE Olivier	Conseiller municipal		
EHRET Sylvia	Conseillère municipale		
BURCKBUCHLER Caroline	Conseillère municipale		
LINSIG Fabien	Conseiller municipal		
DIRRINGER Aurélia	Conseillère municipale		
RODRIGUEZ José	Conseiller municipal		
BROUSSOU Céline	Conseillère municipale		
SCHMITT Christophe	Conseiller municipal		